

- **COLZA** : fin du risque limaces et altises. Larves d'altises à observer. Vers la fin du risque puceron. Risque charançon du bourgeon terminal très faible.
- **BLE** : Stades prélevée à 2 feuilles. Parasitisme nul à très faible sur le réseau

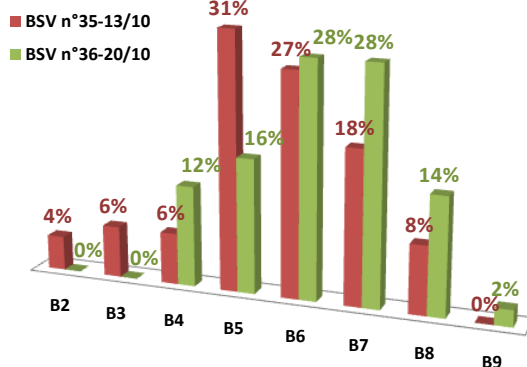
COLZA

stades :

50 parcelles ont été observées cette semaine.

Plus de la moitié des parcelles sont au moins au stade 6 – 7 feuilles (B6-B7). Toutes ont dépassé en moyenne le stade critique de 3-4 feuilles pour les risques altises adultes et limaces. Cependant, quelques parcelles restent hétérogènes, avec des plantes se situant encore entre le stade levée et le stade B2-B3

réseau BSV colza Picardie (50 parcelles)



Larves d'altises :

3 parcelles sur 22 observées présentent en moyenne 2% de plantes avec des larves d'altises.

Le tableau ci-dessous présente les dates moyennes d'apparition du premier stade larvaire en fonction de la date de vol des adultes. L'apparition des larves est plus attendue pour la mi-novembre.

Ce tableau sera actualisé chaque semaine avec les données climatiques réelles enregistrées.

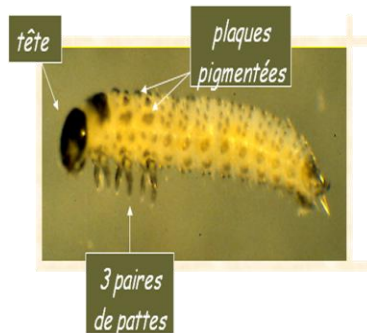
Dates d'activité des adultes	Date théorique d'apparition du 1er stade larvaire en fonction des dates d'activités des adultes en ce début d'automne			
	AMIENS - 80	ST-QUENTIN - 02	ABBEVILLE - 80	BEAUVAIS - 60
20/9	31/10	4/11	29/10	3/11
25/9	13/11	26/11	11/11	17/11
1/10	31/12	7/3	10/12	15/1

En rouge : captures en cuvettes les plus importantes cette année

Contrôlez la présence de larves dans les pétioles et reportez-vous au seuil.

Biologie et observations : après la ponte de l'adulte dans le sol et après une certaine somme de températures, l'œuf éclot et la larve s'introduit dans le pétiole de la feuille. A partir de cet instant, on peut observer un trou de pénétration à la base du pétiole. Pour observer la larve, il faut disséquer le pétiole.

Reconnaissance : La larve d'altise est blanche, allongée, de 1.5 à 8 mm avec 3 paires de pattes, les deux extrémités foncées et des ponctuations noires sur la partie dorsale.



Larves et dégâts de larves d'altises – Terres Inovia - archives

Seuil de nuisibilité altises larves : 7 pieds sur 10 avec au moins une galerie de larves d'altises (ce qui équivaut à environ 2-3 larves par plante).

Pucerons :

6 parcelles avec observations de pucerons verts sur 34 parcelles suivies : une parcelle compte 30% de plantes porteuses, mais le stade est dépassé (7 feuilles). Les autres parcelles sont entre 3 et 10% de plantes touchées. La parcelle d'Airaines (80) dépasse toujours le seuil de nuisibilité avec 50% de plantes porteuses mais le stade de sensibilité est également dépassé. Restez vigilant pour les semis les plus tardifs.

Seuil de nuisibilité pucerons : 20% des pieds porteurs de pucerons pendant les 6 premières semaines de végétation (jusqu'au stade 6 feuilles environ).



Puceron aptère sur feuille de colza - (P. Lepoutre – SRAL)

Autres ravageurs :

2 captures en cuvette de **Charançon du Bourgeon Terminal** sur 42 parcelles observées, avec 1 et 3 individus. Le risque est très faible.

Quelques larves de tenthrèdes observées sur plantes mais aucun dégât significatif n'est signalé pour l'instant.

Des morsures de **grosses altises et des dégâts de limaces** sont encore observés sur quelques parcelles, mais les seuils de sensibilité sont dépassés. Il faut rester vigilant sur les portions de parcelles en retard de végétation.

Des aleurodes ont été observés sur une parcelle de la Somme. Cet insecte n'est pas nuisible sur colza.



Larve de tenthrède - (P. Lepoutre – SRAL)



Aleurode sur feuille de colza - (P. Lepoutre – SRAL)

Maladies :

Un tiers des parcelles présente toujours **des macules de phoma**, en moyenne sur 12% des plantes. La présence de ces macules n'est pas nuisible et il n'y a pas de relation entre l'intensité de leur présence et le risque de nécrose du collet au printemps. Le moyen de lutte le plus efficace est le choix de variétés résistantes.

Une parcelle présente des **nécroses du collet** sur 10% des plantes (Liez, 02).

Un peu d'**oïdium** est signalé sur une parcelle.

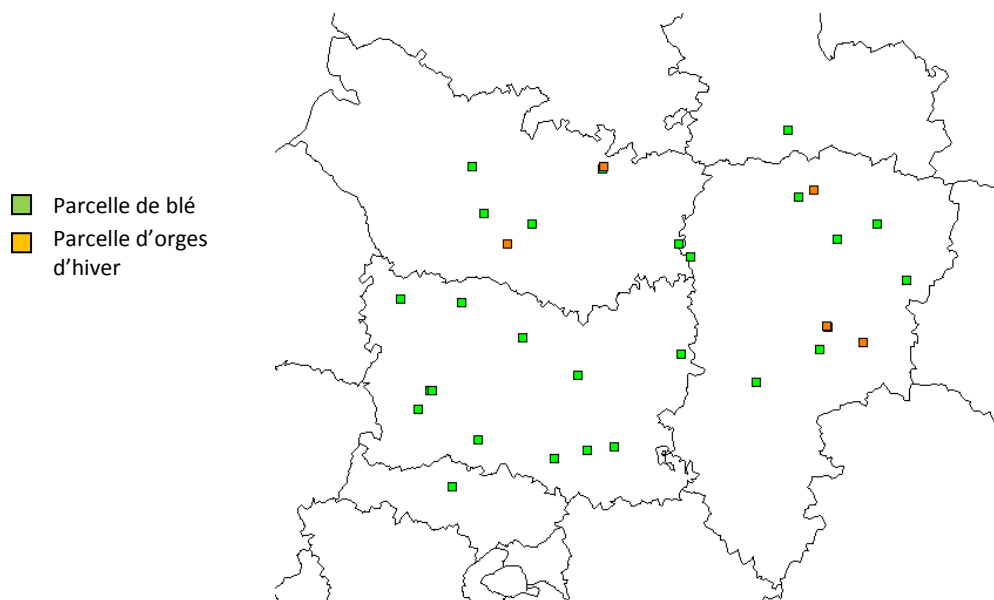
BLE

Stades :

Cette semaine, 24 parcelles de blé et 5 parcelles d'orges d'hiver sont observées. Concernant les blés, 14 parcelles sont entre les stades prélevée et levée et 10 parcelles sont entre les stades 1 feuille et 2 feuilles. La majorité des parcelles d'orges sont au stade 1 feuille, une parcelle est au stade prélevée.

Localisation des parcelles de Blé et Orge d'hiver – Automne 2015

24 parcelles de blé et 5 parcelles d'orge d'hiver enregistrées dans Vigiculture au 20 octobre 2015



Limaces :

Sur 10 parcelles suivies avec un dispositif de piégeage, 6 présentent des captures cette semaine avec en moyenne de 1 à 12 limaces piégées par m². Trois sites dans l'Oise ont été signalés avec respectivement 0,5 limaces noires, 4 et 5 limaces grises par m² et 2 sites dans la Somme avec 2 limaces grises et 1 limace noire par m² sous pièges. Une parcelle dans le Val d'Oise, limitrophe de l'Oise, présente 12 limaces grises piégées par m².

Continuer la surveillance jusqu'au stade 3 feuilles. Pour fiabiliser le suivi :

- Disposer la veille 2 ou 4 pièges humidifiés de 50 x 50 cm éloignés d'au moins 5 m les uns des autres sans appâts en dessous, face aluminium du piège visible.
- Le lendemain matin, avant que le piège ne se réchauffe avec le soleil, effectuer un comptage selon les 6 classes suivantes : limaces grises adultes, jeunes (<=1cm), limaces noires adultes, jeunes (<1cm), limaces autres adultes et jeunes (<=1cm).
- Déplacer les pièges de quelques mètres pour l'observation suivante.

Seuils de nuisibilité (seuils indicatifs pouvant être pris à défaut car la nuisibilité dépend du nombre de limaces mais aussi des conditions de développement de la culture) :

- Entre 1 et 20 limaces / m² : le risque est faible, continuer le suivi à vue.

- Entre 20 et 50 limaces / m² : le risque est moyen

- Risque très fort : = ou > 50 limaces / m². Il est nécessaire de faire baisser les populations, par un travail du sol par exemple, avant d'envisager un semis qui serait trop difficile à protéger.

Remarque : en semis direct, le seuil est sans doute inférieur à 20 limaces par m²



Limaces grises sous piège – Parcelles en non-labour à Saleux (80) – Photo : Renée Prevost (Noriap)

Attention : ces seuils sont valables pour le protocole de piégeage ci-dessus. Si vous utilisez un autre protocole le seuil peut être différent. Au final c'est la présence de dégâts sur plantes qui doit guider la décision d'intervenir. En conditions sèches on peut avoir des limaces sous pièges et peu de dégâts. Au contraire en conditions humides, on peut avoir peu de limace sous pièges et des dégâts plus importants. Les pièges constituent une aide au suivi.

Pucerons *Rhopalosiphum padi*

Dans les parcelles avec un traitement de semence insecticide, les pucerons sont observés sur des plaques jaunes engluées pour suivre la dynamique des vols. Dans les parcelles sans traitement de semence, les pucerons sont observés sur plantes pour suivre la dynamique des populations sur des témoins non traités en végétation.

Cette semaine, 4 observateurs ont noté entre 1 et 5 pucerons sur plaque engluée respectivement à Estrees-Saint-Denis (1 puceron), La Houssoye (1 puceron), Barbery (4 pucerons) et Auneuil (5 pucerons) dans le département de l'Oise. Une parcelle seulement présente 0,5% de pieds colonisés également dans l'Oise.

Seuil de nuisibilité pucerons automne, jusqu'au stade début tallage : 10% de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours quel que soit le niveau d'infestation.

Cicadelles *Psammotettix alienus*

L'activité des cicadelles *Psammotettix alienus* est quasi nulle et devrait s'arrêter avec les conditions climatiques plus fraîches de ces dernières semaines.

Deux sites présentent des captures cette semaine. Le site le plus réactif se situe dans l'Aisne avec 5 cicadelles piégées en 5 jours. Seule une cicadelle a été piégée sur l'autre site. Le risque est donc très faible à nul dans les parcelles suivies et le restera désormais pour cette campagne, les conditions climatiques n'étant plus favorables aux vols.

*ATTENTION : parmi les nombreuses cicadelles piégées seules *Psammotettix alienus* véhicule le virus des pieds chétifs. Le piégeage est le seul moyen de les distinguer des autres, car il faut observer la présence de 5 bandes blanches sur le dessus de l'animal au niveau du thorax à l'aide d'une petite loupe. La couleur générale n'est pas discriminante, il existe en effet de nombreuses autres espèces de couleur « fauve ».*



Plaques chromatiques jaunes engluées et cicadelle adulte. Source : ARVALIS – Institut du Végétal

Seuil de nuisibilité : devant l'impossibilité d'identifier Psammotettix alienus sur plante, le seuil repose sur l'observation d'une plaque jaune engluée de format A4 et se situe à 30 captures en une semaine.

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Picardie : Acolyance, Agora, Arvalis, Asel, Bayer Cropscience, Bully Grains, Calipso, Calira, Capseine, Capsom, CFA Le Paraclat, CER France 60, Cereana, les CETAS 02, les CETAS 80, Cetiom, Chambres d'Agriculture de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, Ets Charpentier, Ets Compas, Coop de Milly sur Thérain, Ets Bitz, FREDON Picardie, FREDON Nord Pas de Calais, Inra, ITB 02-60-80, Maison familiale de Villers Bocage, Noriap, Sanaterra, St Louis Sucre, Tereos, Ternoveo, Textilin, Ucac, Unéal, Valfrance, Vivescia, Van Robaey Frères, le SRAL Picardie - M. Alain BECUE, M. Arnaud COLIN, Mr POLIN Technipro.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux des filières : **Céréales** : F. Dumoulin - Chambre d'Agriculture de l'Oise et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal. **Colza** : A. Vanboxsom - Cetiom. M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne. **Maïs** : V. Duval - Fredon Picardie et B. Carpentier - Arvalis Institut du Végétal. **Protéagineux** : V. Duval - Fredon Picardie et A. Tournier - Chambre d'Ag. de l'Aisne. **Lin** : H. Georges - Chambre d'Ag. de la Somme et F. BERT - Arvalis. **Betteraves** : H. Hemeryck - Chambre d'Ag. de l'Oise et T. Leclere - ITB 80. **Luzerne** : T. Leroy - Chambre d'Ag. de la Somme

Directeur de la publication : Christophe BUISSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80 000 AMIENS Tél. : 03 22 33 69 00 Fax: 03 22 33 69 99

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr et www.chambres-agriculture-picardie.fr - Chambre d'Agriculture de Picardie -
Coordination et renseignements : Jean Pierre Pardoux- Tél : 03 22 33 69 28 - E-mail : jp.pardoux@somme.chambagri.fr . **Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.**